

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE  
M.R.C. DE TÉMISCOUATA**

Séance régulière du conseil municipal de Saint-Athanase, tenue au lieu ordinaire des séances ce septième jour d'avril 2015, à vingt heures à laquelle sont présents Mesdames Chantale Alain, Andrée Lebel, Messieurs Gaston Chenard et Pierre Després tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire André St-Pierre. De même qu'en présence de la directrice générale et secrétaire-trésorière Madame Francine Morin.

Absents : Messieurs Jocelyn Bernier et Dave Landry ne peuvent assister à la présente séance.

**OUVERTURE**

Le maire procède à l'ouverture de la séance par le mot de bienvenue aux membres du conseil et à la population présente et procède à la prière.

**2015-04-49 ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Gaston Chenard, appuyé par Madame Andrée lebel et unanimement résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que lu, avec la mention que l'article *DIVERS* demeure ouvert.

**2015-04-50 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL LA RÉUNION  
RÉGULIÈRE DU 2 MARS ET DE LA SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE DU 23 MARS 2015**

Il est proposé par Madame Andrée Lebel, appuyé par Monsieur Gaston Chenard et résolu d'accepter le procès-verbal de la réunion du 2 mars 2015 en ajoutant le point suivant omis lors de la transcription des décisions prises lors de la séance du 2 mars 2015 :

**«2015-03-45.1 APPEL D'OFFRE DE SERVICES – REMPLACEMENT  
DES LUMIÈRES DE RUE AU DEL**

*ATTENDU QUE la Municipalité aura besoin de remplacer les lumières de rue au DEL au courant de l'été 2015 afin de bénéficier d'une subvention d'Hydro Québec pour le remplacement de celles-ci ;*

*Il est proposé par Madame Andrée Lebel, appuyé par Monsieur Gaston Chenard et résolu que Madame Francine Morin, directrice générale de la Municipalité de Saint-Athanase, soit autorisée à faire parvenir sous invitation*

*une proposition pour le remplacement des lumières de rue au DEL de municipalité pour la saison estivale 2015.*

*QUE la proposition devra être acheminée au bureau municipal, au plus tard le lundi 23 mars 2015. »*

QUE ce conseil accepte le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 23 mars 2015 tel que rédigé, puisque conforme aux délibérations.

#### **2015-04-51     APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par Madame Chantale Alain, appuyé par Monsieur Pierre Després et résolu d'accepter les comptes du mois de mars 2015 totalisant une somme de deux cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent soixante-six dollars et soixante-quatre sous (285 566,64 \$), pour la Municipalité, de treize mille cent soixante-et-onze dollars et trente-six sous (13 171,36 \$ )pour le Centre de loisirs, tel que le tout plus amplement décrit dans la liste déposée à cet effet lors de la séance tenante.

QUE le maire et la directrice-générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Saint-Athanase.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussignée, directrice-générale & secrétaire-trésorière certifie par les présentes que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal de Saint-Athanase.

Donné à Saint-Athanase, ce 7 avril 2015

---

Francine Morin, D.g. et Sec. Très.

#### **CORRESPONDANCE**

- Madame Francine Morin, fait la lecture d'une lettre reçue de la Fabrique de Saint-Athanase par laquelle Monsieur Gilles Patry au nom des membres du conseil de la Fabrique remercient la Municipalité pour le prêt gratuit de la salle du Loisir pour le spectacle de Billy Soucy qui aura lieu le 27 juin prochain.

- Monsieur Sébastien Ouellet, agent de migration aux jeunes/Desjardins et responsable du Fonds Jeunesse Témiscouata sollicite une commandite pour le 16<sup>e</sup> gala de remise de bourses du Fonds Jeunesse Témiscoauta qui aura lieu le 28 mai prochain à la salle Desjardins de Saint-Athanase.

**2015-04-52      FONDS JEUNESSE TÉMISCOUATA – DEMANDE DE  
COMMANDITE – 16<sup>E</sup> GALA REMISE DE BOURSES**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande du Fonds Jeunesse Témiscouata pour une utilisation gratuite de la salle du Centre des Loisirs avec le service d'entretien ménager, dans le cadre du 16<sup>e</sup> gala de remise de bourses du Fonds Jeunesse Témiscouata qui se tiendra le jeudi 28 mai prochain;

ATTENDU l'étude du dossier par les membres du conseil;

ATTENDU QUE les membres du conseil en sont venus à un consensus;

Il est proposé par Monsieur Gaston Chenard, appuyé par Madame Chantale Alain et unanimement résolu de prêter gratuitement la salle du Centre des Loisirs avec le service d'entretien au Fonds Jeunesse Témiscouata dans le cadre du 16<sup>e</sup> gala de remise de bourses du Fonds Jeunesse Témiscouata, le 28 mai prochain.

**CORRESPONDANCE DU MAIRE**

- Monsieur André St-Pierre fait lecture d'une lettre reçue du député ministre du Développement durable, de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Monsieur David Heurtel, par laquelle il informe la Municipalité que la performance de la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata (RIDT), en matière de gestion des matières résiduelles résidentielles, industrielles, commerciales et institutionnelles (ICI) générées sur son territoire, lui a valu en 2014 une subvention dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.
  - Une somme de 189 533,92 \$ a été versée par dépôt direct en décembre 2014 à cette régie.

**2015-04-53     DEMANDE D'AUTORISATION POUR  
L'INSTALLATION D'UNE PRISE D'EAU SÈCHE**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Athanase s'est engagée dans le schéma de couverture de risques en sécurité incendie à mettre en œuvre un programme sur l'entretien et l'aménagement des points d'eau;

ATTENDU qu'une étude d'optimisation des points d'eau sur le territoire de la municipalité a été réalisée par le préventionniste et le directeur du service de sécurité incendie,

ATTENDU que la municipalité compte installer \_1\_ prise d'eau sèche en 2015, \_1\_ prise d'eau sèche en 2016 et \_1\_ prise d'eau sèche en 2017;

En conséquence

Il est proposé par Monsieur Pierre Després, appuyé par Madame Chantale Alain et unanimement résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Athanase autorise le directeur général de la MRC de Témiscouata à présenter la demande d'autorisation et de certificat d'autorisation au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

ADOPTÉE

**2015-04-54     AVIS DE MOTION RÈGLEMENT # R162-2015  
RELATIF AU PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES  
POUR LES COMMERCES**

Madame Andrée Lebel donne avis de motion de la présentation d'un règlement portant le numéro R 162-2015, règlement relatif au programme de crédit de taxes pour les commerces.

**2015-04-55     ENGAGEMENT D'UN EMPLOYÉ DE VOIRIE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Després appuyé par Monsieur Gaston Chenard et unanimement résolu d'entériner l'engagement de Monsieur Alain Boucher à temps partiel pour la saison 2015, aux conditions suivantes.

- Entrée en fonction :                   Du 19 mai 2015 au 27 juin 2015 et de  
deux à trois semaines en septembre 2015
- Salaire admissible :                   17 \$ / heure

Description des tâches :

- Supervision pendant l'épandage du calcium;
- Supervision et suivi des travaux de voirie (Municipalité et MRC Kamouraska, etc.);
- Gestion et entretien du matériel de voirie (camion, réparation de pancartes, cônes balises, etc.);
- Contacter l'entrepreneur pour passer la niveleuse au besoin;
- Passer le râteau après le passage de la niveleuse aux endroits nécessaires;
- Débroussailler le long des chemins aux endroits jugés nécessaires;
- Gestion des cages de castors;
- Faire le ménage du camion de la municipalité 1 fois par semaine lors de l'utilisation;
- Compléter les documents en rapport avec les travaux de voirie et autres;
- Signaler et enrayer la berce du Caucase;
- Bûcher le bois sur le terrain de la municipalité (Voisin de Mme Rose-Aimée Duval)
- Toutes autres tâches connexes sous la responsabilité de la directrice générale.

L'employé devra obligatoirement porter des vêtements de sécurité (dossard, lunette de sécurité, bottes, chapeau, gants de travail, etc.)

L'engagement peut être renouvelé à chaque année.

**2015-04-56      ACHAT D'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE – POSTE DE TRAVAIL DE LA DIRECTION**

ATTENDU QUE le poste informatique (disque dur) situé à la direction est devenu désuet avec le temps et a besoin d'être mis à niveau;

ATTENDU QUE la directrice générale, Madame Francine Morin, a demandé une soumission à PG Solutions pour son remplacement;

Il est proposé par Madame Andrée Lebel, appuyé par Monsieur Gaston Chenard et unanimement résolu d'accepter la soumission de PG Solutions pour l'achat de l'équipement informatique tel que décrit dans la soumission déposée le 12 mars 2015.

QUE le coût d'acquisition de cet équipement est de trois mille quarante-sept dollars et quatre-vingt-dix-neuf sous (3 047,99 \$), taxes incluses.

QU'une partie de la somme requise pour cet achat sera imputée au budget de l'immobilisation et l'autre partie à l'entretien du bureau.

L'installation sera complétée au courant du mois d'avril ou mai 2015.

**2015-04-57      APPEL D'OFFRES – MACHINERIE ET MATÉRIAUX  
GRANULAIRES POUR LES BESOINS DE LA VOIRIE  
MUNICIPALE**

**ATTENDU QUE** certains travaux de voirie devront être effectués dans la Municipalité de St-Athanase au cours de l'année 2015;

**ATTENDU QUE** lesdits travaux seront octroyés par projet distinct (travaux de nettoyage, de mise en forme, d'ajout de gravier, transport de gravier, etc);

**POUR CES RAISONS :**

Il est proposé par Monsieur Pierre Després, appuyé par Monsieur Gaston Chenard et résolu que la Municipalité de Saint-Athanase demande sous invitation, une proposition pour les coûts d'utilisation de machinerie lourde (chargeuse, rétro caveuse, camion, pelle mécanique, mini pelle, niveleuse) et de matériel granulaire (tamisage et pesage) pour l'année 2015;

**QUE** la proposition devra être acheminée au bureau municipal, au plus tard le 28 avril 2015.

**2015-04-58      OFFRE DE SERVICE POUR LE FAUCHAGE LE  
LONG DES ROUTES DE LA MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ATHANASE – SAISON ESTIVALE 2015**

**ATTENDU QUE** Débroussailleuse R.B. enr. a fait parvenir une offre de service à la Municipalité de Saint-Athanase pour le fauchage le long des routes pour la saison estivale 2015;

**ATTENDU QUE** Monsieur René Bastille effectue les travaux depuis 2003 et que le Conseil municipal est satisfait de son travail;

**POUR CES RAISONS,**

Il est proposé par Madame Andrée Lebel., appuyé par Madame Chantale Alain et résolu d'accepter la soumission de Débroussaillage R.B. pour le fauchage le long des chemins de notre municipalité. Le tarif est de cinquante-cinq dollars de l'heure (55 \$). Les travaux devront être exécutés à la fin juillet début août 2015. L'employé municipal communiquera avec Monsieur Bastille pour l'horaire.

**2015-04-59      ADOPTION DU PLAN D'URBANISME R-155-2014**

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité doit avoir un plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la municipalité régionale de comté de Témiscouata a adopté un schéma d'aménagement et de développement révisé entré en vigueur le 10 octobre 2010;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le plan d'urbanisme de la municipalité doit être conforme à ce schéma d'aménagement;

ATTENDU QUE le plan d'urbanisme jusqu'ici en vigueur doit être mis à jour;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, l'adoption d'un plan d'urbanisme se fait par règlement;

Il est proposé par Monsieur Pierre Després, appuyé par Monsieur Gaston Chenard et unanimement résolu que le Conseil adopte le Plan d'urbanisme numéro R 155-2014 de la Municipalité de Saint-Athanase.

**2015-04-60      ADOPTION RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO R  
156-2014    DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-  
ATHANASE**

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A-19.1), le Conseil peut adopter un règlement de zonage pour l'ensemble du territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité régionale de comté de Témiscouata a adopté un schéma d'aménagement et de développement révisé entré en vigueur le 10 octobre 2010;

ATTENDU QUE la municipalité a adopté un nouveau plan d'urbanisme le 7 avril 2015;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, (L. R., C. a-19.1), le règlement de zonage de la municipalité doit être conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé et au nouveau plan d'urbanisme;

Il est proposé par Madame Andrée Lebel, appuyé par Madame Chantale Alain et unanimement résolu que le Conseil adopte le Règlement de zonage numéro R 156-2014 de la Municipalité de Saint-Athanase.

**2015-04-61     ADOPTION RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT  
NUMÉRO R 157-2014 DE LA MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ATHANASE**

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A-19.1), le Conseil peut adopter un règlement de lotissement pour l'ensemble du territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité régionale de comté de Témiscouata a adopté un schéma d'aménagement et de développement révisé entré en vigueur le 10 octobre 2010;

ATTENDU QUE la municipalité a adopté un nouveau plan d'urbanisme le 7 avril 2015;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, (L. R., C. a-19.1), le règlement de lotissement de la municipalité doit être conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé et au nouveau plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE le règlement de lotissement jusqu'ici en vigueur doit être mis à jour;

Il est proposé par Monsieur Gaston Chenard, appuyé par Monsieur Pierre Després et unanimement résolu que le Conseil adopte le Règlement de lotissement numéro R 157-2014 de la Municipalité de Saint-Athanase.

**2015-04-62     ADOPTION RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION  
NUMÉRO R 158-2014 DE LA MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ATHANASE**

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A-19.1), le Conseil peut adopter un règlement de construction pour l'ensemble du territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité régionale de comté de Témiscouata a adopté un schéma d'aménagement et de développement révisé entré en vigueur le 10 octobre 2010;

ATTENDU QUE la municipalité a adopté un nouveau plan d'urbanisme le 7 avril 2015;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, (L. R., C. a-19.1), le règlement de construction de la municipalité doit être conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé et au nouveau plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE le règlement de construction jusqu'ici en vigueur doit être mis à jour;

Il est proposé par Madame Chantale Alain, appuyé par Madame Andrée Lebel et unanimement résolu que le Conseil adopte le Règlement de construction numéro R 158-2014 de la Municipalité de Saint-Athanase.

**2015-04-63     ADOPTION RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO R 159-2014 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE**

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A-19.1), le Conseil peut adopter un règlement sur les permis et certificats;

ATTENDU QUE la municipalité adopte de nouveaux règlements d'urbanisme;

ATTENDU QU'il y a lieu d'assurer une complémentarité entre les nouveaux règlements d'urbanisme et le règlement sur les permis et certificats;

ATTENDU QUE le règlement sur les permis et certificats jusqu'ici en vigueur doit être mis à jour;

Il est proposé par Monsieur Pierre Després, appuyé par Madame Andrée Lebel et unanimement résolu que le Conseil adopte le Règlement sur les permis et certificats numéro R 159-2014 de la Municipalité de Saint-Athanase.

**2015-04-64     ADOPTION RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES NUMÉRO R 160-2014 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE**

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A-19.1), le Conseil peut adopter un règlement sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement pour l'ensemble du territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité adopte de nouveaux règlements d'urbanisme;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter un règlement sur les dérogations mineures complémentaire à ces règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE le Conseil désire permettre, dans certains cas, des dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement;

Il est proposé par Monsieur Gaston Chenard, appuyé par Monsieur Pierre Després et unanimement résolu que le Conseil adopte le Règlement sur les dérogations mineurs numéro R 160-2014 de la Municipalité de Saint-Athanase.

**2015-04-65 DÉPÔT ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA MUNICIPALITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2014**

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et secrétaire trésorière a déposé le rapport financier 2014 de la Municipalité de Saint-Athanase pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres de ce conseil en ont fait l'étude lors de la séance de travail du 1<sup>er</sup> avril 2015;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Gaston Chenard

**APPUYÉ PAR** Madame Andrée Lebel

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** ce conseil accepte le rapport financier 2014 de la Municipalité de Saint-Athanase, tel que rédigé par les vérificateurs Raymond, Chabot, Grant, Thornton.

**QUE** le maire ainsi que la directrice générale et secrétaire trésorière sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Athanase, tout document se rapportant audit rapport financier.

**-ADOPTÉE-**

*Monsieur André St-Pierre, maire, fait la proclamation de la Semaine Nationale de la santé mentale 2015.*

**2015-04-66 PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2015**

**CONSIDÉRANT QUE** la Semaine de la santé mentale se déroule **du 4 au 10 mai** et que le slogan « *Prenez une pause, dégagez votre esprit !* » vise à reconnaître l'importance de changer de rythme et de respecter ses limites afin d'éviter l'épuisement et de maintenir un bien-être psychologique ;

**CONSIDÉRANT QUE** les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit

être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement ;

CONSIDÉRANT QUE le réseau de l'Association canadienne pour la santé mentale et plus précisément sur notre territoire ACSM-filiale du Bas-du-Fleuve pilote la Semaine de la santé mentale et la campagne annuelle qui en découle et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise ;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- En invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne ;
- En invitant les acteurs du milieu à organiser une activité ;
- En proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

PAR CONSÉQUENT, Je, André St-Pierre, maire de Saint-Athanase, proclame par la présente, la semaine du 4 au 10 mai 2015 **Semaine de la santé mentale** dans la Municipalité de Saint-Athanase et invite tous les citoyens et les citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître l'importance « de la pause » pour prendre soin de sa santé mentale.

**2015-04-67     ENTÉRINER LE SUIVI DE LA FACTURE À MATHIEU PATRY POUR LE BRIS D'UNE PORTE AU CENTRE DES LOISIRS**

ATTENDU QUE Monsieur Mario Patry, lors de la séance du 2 mars 2015 a demandé au conseil municipal de réviser à la baisse le montant de la facture émise à Mathieu Patry en novembre dernier suite à l'incident survenu au Centre des Loisirs lors de la soirée des chasseurs ;

ATTENDU l'étude du dossier par les membres du conseil suite à la réunion du 2 mars dernier;

ATTENDU QUE les membres du conseil en sont venus à un consensus ;

Il est proposé par Monsieur Pierre Després, appuyé par Monsieur Gaston Chenard d'entériner la lettre du 16 mars adressée à Messieurs Mathieu et Mario Patry dans laquelle les précisions suivantes concernant la facturation émise en novembre dernier sont mentionnées :

- La Municipalité absorbera une partie des frais reliés aux réparations (37.71 \$)

- Le nouveau montant demandé est de cent cinquante dollars (150\$) plus les intérêts courus à partir du 19 décembre 2014.

**2015-04-68     APPEL D’OFFRE DE SERVICES – BALAYAGE DES RUES – SAISON ESTIVALE 2015**

ATTENDU QUE la Municipalité aura besoin de faire balayer les rues avant le début de l’été 2015 ;

Il est proposé par Monsieur Pierre Després, appuyé par Madame Chantale Alain et résolu que Madame Francine Morin, directrice générale de la Municipalité de Saint-Athanase, soit autorisée à faire parvenir sous invitation une proposition pour le balayage des rues et aux intersections de la municipalité pour la saison estivale 2015.

QUE la proposition devra être acheminée au bureau municipal, au plus tard le 28 avril 2015.

**RAPPORT DES ÉLU(E)S**

**ANDRÉ ST-PIERRE**

- Compte-rendu – Produits forestiers non ligneux
- Compte-rendu – Bilan forum économique du Transcontinental

**PIERRE DESPRÉS**

- Compte-rendu – Réunion de l’aréna

**GASTON CHENARD**

- Compte-rendu – RIDT

**DIVERS**

**2015-04-69     DÉPÔT ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA RIDT AU 31 DÉCEMBRE 2014**

ATTENDU QUE la Régie inter municipale des déchets du Témiscouata a déposé les états financiers au 31 décembre 2014;

ATTENDU QUE le rapport financier a été déposé aux membres du conseil séance tenante;

ATTENDU QUE les élus municipaux ont procédé à l’étude des dits rapports;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Gaston Chenard  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Pierre Després

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** ce conseil accepte le rapport financier 2014 déposé par la directrice générale, lequel rapport a été préparé par les vérificateurs Raymond, Chabot, Grant, Thornton.

**QUE** la directrice générale achemine la présente résolution à la Régie inter municipale des déchets du Témiscouata.

**2015-04-70 REFUS SOUMISSION BUTS DE SOCCER**

*À la demande de Monsieur André St-Pierre, maire, Monsieur Pierre Després se retire de la présente discussion.*

ATTENDU QUE Monsieur Pierre Després, a demandé une soumission à l'entreprise Le Groupe Sports-Inter Plus pour l'achat d'une paire de buts de soccer;

ATTENDU l'étude du dossier par les membres du conseil;

ATTENDU QUE les membres du conseil en sont venus à un consensus;

Il est proposé par Monsieur Gaston Chenard, appuyé par Madame Chantale Alain de ne pas accepter l'offre de l'entreprise Le Groupe Sports-Inter Plus telle que détaillée dans la proposition du 1<sup>er</sup> avril 2015.

QUE les membres du conseil désirent reporter à une date ultérieure l'achat d'une paire de buts de soccer.

QUE cette dépense n'est pas incluse dans les prévisions budgétaires de l'année en cours.

QUE les installations sportives en place ne sont pas ou très peu utilisées par les membres de la communauté.

QU'une équipe devra être préalablement formée avant de procéder à l'acquisition d'un tel équipement.

**CELLULAIRE**

Monsieur André St-Pierre, maire fait le suivi sur le dossier de la téléphonie cellulaire.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément aux dispositions de la loi, Monsieur le maire invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil.

Les sujets suivants sont abordés lors de la période de questions :

- L'état des routes de la Municipalité.

## **CLÔTURE**

A 20 h 54 minutes tous les sujets inscrits à l'ordre du jour étant épuisés le président de l'assemblée Monsieur André St-Pierre, déclare la session close et lève l'assemblée.

.....  
M. André St-Pierre, maire

.....  
Mme Francine Morin, G.M.A.  
Directrice générale & secrétaire trésorière

*Je, André St-Pierre, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*